

Compte – Rendu N° 02-2019

Réunion du Conseil municipal du 11 mars 2019

L'an deux mil dix huit le 11 Mars à 19heures 00.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Raymond EDMONT, Maire ;

Etaient présents : Mmes, Blanc, Bos Orban, Roumanet et Saint – André

Messieurs : Durand, de Pampelonne, Julien , Mandier, Tisseron, Vacher.

Procurations : Mme Kohler à Mme Bos ,

Absente : Mme Bourghelle

19.006 : Opposition au transfert des compétences eau, assainissement collectif à la Communauté de Communes Rhône-Crussol.

La loi NOTRE stipulait que les syndicats eau, et assainissement devaient au 1^{er} janvier 2020 disparaître, les communautés de communes devaient prendre les compétences. Le législateur a reporté l'échéance au 1^{er} janvier 2026, pour bénéficier de cette prolongation, il faut délibérer avant le 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020

19.007: Location appartement la poste

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le locataire de l'appartement de la poste au 2 rue des Moulins, laisse l'appartement à compter du 1^{er} avril 2019.

Après l'état des lieux, la caution d'un montant de 500€ sera remboursée.

Il sera loué à compter du 1^{er} Mai 2019, le montant du loyer mensuel est de 511€, 9.50€ pour les ordures ménagères, la caution un mois de loyer, soit 511€.

Le conseil en prend acte par 13 voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

19.008 : Facturation des certificats d'urbanisme Informatifs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2014, l'instruction des permis de construire, des certificats d'urbanisme, et déclarations préalables de travaux est assurée par la Communauté de communes. Celle-ci facture à chaque commune le coût du service, et pour atténuer le coût il est proposé de facturer chaque certificat d'urbanisme

informatif aux demandeurs, soit 25€. La quasi-totalité des demandes de CERTIFICAT D'URBANISME sont formulées par les notaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix pour, fixe le tarif de facturation des Certificats d'urbanisme à 25€ à compter du 1^{er} avril 2019.

19.009 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose le vote des subventions aux associations suivantes :

✚ Association C'SIBON	100€
✚ Association Comité des Fêtes	100€
✚ ADMR Pays de Vernoux-Crussol	100€ (7 pour, 4 contre, 2 abstentions)
✚ Association « les chemins de Soie »	100€
✚ Collège Charles de Foucauld	30€(voyage scolaire 1 enfant)

Pas de subvention à Aimergens, Syndicat du Caillé Doux, Ecran village.

Questions diverses.

- ✚ SDE 07 changement des lampes, et ampoules en LED.
- ✚ Travaux 2019, carrelage à l'école, pour un montant de 4000€
- ✚ Mur à Grogeannes (à voir)
- ✚ Curage des fossés, à partir Mardi 11.
- ✚ Voir le problème ENEDIS , du local aux Erables

Vu pour être affiché le **12 Mars 2019** conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

R. EDMONT

